

Le gouvernement d'Haïti mis à jour son engagement au Sommet sur la planification familiale à Londres, Royaume-Uni, le 11 juillet 2017.

Engagements financiers

- Haïti s'engage à intégrer une ligne budgétaire dans le budget du Ministère de la Santé Publique afin d'accroître les ressources allouées à la Planification Familiale et Santé de la Reproduction.
- Le Gouvernement Haïtien s'engage à contribuer un montant progressif jusqu'à hauteur de 5% du coût d'achat des produits contraceptifs d'ici 2020.

Politique et engagements politiques

- La création d'un comité interministériel œuvrant dans la santé de la reproduction. Ce comité va impliquer les ministères suivants :
 - Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, le Ministère à la Condition féminine et aux droits de la Femme, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, le Ministère à la Jeunesse, aux sports et à l'action civique, le Ministère des Affaires sociales. Ces entités se rencontreront sur une base trimestrielle en fonction des Termes de Référence validés.
- Le suivi sera assuré par le Ministère de la Santé Publique.
- Le Gouvernement Haïtien s'engage à établir un cadre légal pour le droit à la Santé de la reproduction des jeunes et des adolescents.

Engagements concernant le programme et les prestations de services

- Augmentation du continuum de soins en santé maternelle en consolidant la Contraception du Post partum, la Contraception du Post abortum, et en renforçant les liens de la PF avec les programmes de VHI / SIDA, de vaccination.
- Augmentation des services au niveau des populations dans les zones difficiles d'accès en priorisant l'approche « Service Mobile de Proximité » pour l'offre de toute la gamme de méthodes modernes (LARC & PM), au niveau communautaire, avec l'appui des ASCP.
- Réduire de 10% le taux de besoins non satisfaits et augmenter de 10% le taux de prévalence contraceptive à partir des données de EMMUS VI à venir.